



## Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Avril 2017

Date de convocation

Le 3 avril 2017

Secrétaire de séance : -

De Colombel Bertrand

Acte publié le :

le 13 avril 2017

Membres en exercice : 72

Présents : 59

Absents : 13

- Dont pouvoirs : 6

Votants : 65

Le 11 avril 2017, à vingt heures, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en la salle du centre Socio Culturel de Gacé, sous la présidence Madame MAYZAUD Marie-Thérèse, Présidente

Etaient présents : Mme MAYZAUD Marie-Thérèse, Mme NOGUES Nelly, M. FERET Luc, M. FERET J-Pierre, M. GOURDEL Sébastien, M. DREUX François,, M. LAMPERIERE Alain, Mme LIARD Marie-Christine, M. BIGOT Philippe, Mme BEAUVAIS-GUERIN M-Claire

M. ROMAIN Guy, Mme GRESSANT Martine, M. ROUMIER François, M. ROSE Gérard,  
M. LAIGRE Jean Claude, M. ROBIN J-Marie, M. BIGNON Christophe, M. JARDIN Daniel, M. PLUMERAND Jean,  
M. PRESIER Guy, M. ALLAIN André, Mme COLETTE Thérèse, M. CAPLET Xavier, M. BUNEL Rémi,  
M. POUSSIER Jean-Luc, Mme TAVERNIER Marie-Odile, M. FERET Philippe, Mme TURPIN Christiane, M. GORET Didier, M. COTREL-LASSAUSAYE Daniel, M. CORMIER Jean-Marie, M. LANGLOIS Paul, M. LAMPERIERE Emile, M. HUE Jean-Claude, Mme BOIS Agnès, Mme BONHOMME Françoise, M. TANGUY Gérard, M. POUSSIER Jean-Luc, M. LANGLOIS Georges, Mme OLIVIER Hélyette, Mme STALLEGGER Pascale, M. HOORELBEKE Dominique, M. ROLAND Régis, M. BLONDEAU Frédéric, M. LECACHE Stéphane, M. DE LESQUEN Bruno, M. CHOLLET Michel, Mme BONHOMME Françoise, Mme QUERU Nadine, M. GRIMBERT Jean,  
Mme GOUGE Huguette, M. PALLUD Jean, Mme OGER Yvonne, M. BATREL Serge, M. ROBILLARD Denis,  
M. BIGOT Michel, M. THOUIN Stéphane, Mme ROUTIER Isabelle, M. HAUTON Charles, M. BEQUET Luc, M. PINHO Jérémias, M. DE COLOMBEL Bertrand

Etaient absents et excusés :

M. COUSIN Michel, M. BRIANCON Gilbert, M. LELOUVIER Vincent, M. LURSON Patrick, M. GOURIO Alain, Mme BEAUDOUIN Isabelle, M. COUPE J-Luc, M. COUSIN Michel

M. LAIGRE Thierry était représenté par Mme TURPIN Christiane, M. CHRETIEN Bernard était représenté par M. PRESIER Guy, Mme TRINITE Monique était représentée par M. BUNEL Rémi, M. DESLANDES Kléber était représenté par M. POUSSIER J-Luc, M. QUEDEVILLE Jacques était représenté par Mme BONHOMME Françoise,

M. COUSIN Michel avait donné pouvoir à Mme TURPIN Christiane, M. CHOULET Jean-Marie avait donné pouvoir à Mme QUERU Nadine, Mme DENIS M-Laure avait donné pouvoir à M. DREUX François, M. STIMAC Michel avait donné pouvoir à M. CHOLLET Michel, M. TOUCHAIN Philippe avait donné pouvoir à M. ROMAIN Guy, Mme LEBRETON Geneviève avait donné pouvoir à M. HAUTON Charles

### **20170411-00 – ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

- Adopte l'ordre du jour du conseil communautaire du 11 avril 2017 tel que ci-après :
  1. Vote des comptes administratifs 2016
  2. Vote des comptes de gestion
  3. Affectation des résultats
  4. Budgets primitifs 2017
  5. Incidence fiscale
  6. Autres dossiers

20170411-01 – EX-CDC DE GACE – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
Oui, l'exposé de Madame la Présidente  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2016 du budget principal de l'ex-cdc de Gacé et arrête les comptes :

Cdc Région de Gacé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	3 874 492,35	4 485 476,87	8 359 969,22
Recettes nettes	2 338 045,40	3 642 959,55	5 981 004,95
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	3 874 492,35	4 485 476,87	8 359 969,22
Dépenses nettes	3 325 071,43	2 847 880,90	6 172 952,33
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent		795 078,65	
Déficit	987 026,03		191 947,38
<b>RESULTAT DE CLOTURE N-1</b>			
Excédent		852 437,87	
Déficit	249 684,13		
<b>RESULTAT D'EXECUTION</b>			
Excédent		1 647 516,52	410 806,36
Déficit	1 236 710,16		

■ Les résultats de clôture du budget principal de l'ex-cdc de Gacé pour l'exercice 2016 sont donc :  
    ⊗ section d'investissement : - 1 236 710.16€  
    ⊗ section de fonctionnement : + 1 647 516.42 €

20170411-02 – EX-CDC DE GACE – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – B ANNEXE DU SPANC

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
Oui, l'exposé de Madame la Présidente  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2016 du budget annexe du SPANC de l'ex-cdc de Gacé et arrête les comptes :

Spanc Région de Gacé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	125 000,00	47 319,54	172 319,54
Recettes nettes		12 630,00	12 630,00
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	125 000,00	47 319,54	172 319,54
Dépenses nettes		4 193,00	4 193,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent		8 437,00	
Déficit	-		
<b>RESULTAT DE CLOTURE N-1</b>			
Excédent		3 482,54	
Déficit			
<b>RESULTAT D'EXECUTION</b>			
Excédent		11 919,54	11 919,54
Déficit	-		

■ Les résultats de clôture du budget annexe du SPANC de l'ex-cdc de Gacé pour l'exercice 2016 sont donc :

α section d'investissement :	-	0 €
α section de fonctionnement :	+	11 919.54 €

20170411-03 – EX-CDC DE GACE – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – B ANNEXE DE LA ZA DE LAUNAY

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
Oui, l'exposé de Madame la Présidente  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2016 du budget annexe de la ZA de LAUNAY de l'ex-cdc de Gacé et arrête les comptes :

ZA LAUNAY Région de Gacé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	364 826,10	423 039,05	787 865,15
Recettes nettes	126 029,05	136 928,05	262 957,10
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	364 826,10	423 039,05	787 865,15
Dépenses nettes	113 283,89	136 928,05	250 211,94
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	12 745,16	-	
Déficit			
<b>RESULTAT DE CLOTURE N-1</b>			
Excédent			
Déficit	126 029,05		
<b>RESULTAT D'EXECUTION</b>			
Excédent		-	
Déficit	113 283,89		113 283,89

■ Les résultats de clôture du budget annexe de la ZA de LAUNAY de l'ex-cdc de Gacé pour l'exercice 2016 sont donc :

▫ section d'investissement : - 113 283.89 €  
 ▫ section de fonctionnement : 0 €

20170411-04 – EX-CDC DE GACE – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – B ANNEXE DE LA ZA DE BEAUMONT

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
 Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2016 du budget annexe de la ZA de BEAUMONT de l'ex-cdc de Gacé et arrête les comptes :

<b>ZA BEAUMONT Région de Gacé</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Total des sections</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	1 187 932,54	837 835,43	2 025 767,97
Recettes nettes		13 194,29	13 194,29
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	1 187 932,54	837 835,43	2 025 767,97
Dépenses nettes	47 865,81	13 194,29	61 060,10
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent		-	
Déficit	47 865,81		
<b>RESULTAT DE CLOTURE N-1</b>			
Excédent			
Déficit	473 059,11		
<b>RESULTAT D'EXECUTION</b>			
Excédent		-	
Déficit	<b>520 924,92</b>		<b>520 924,92</b>

■ Les résultats de clôture du budget annexe de la ZA de BEAUMONT de l'ex-cdc de Gacé pour l'exercice 2016 sont donc :

▫ section d'investissement : - 520 924.92 €  
 ▫ section de fonctionnement : 0 €

20170411-05 – EX-CDC DU PAYS DU CAMEMBERG – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – B PRINCIPAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
 Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2016 du budget PRINCIPAL de l'ex-cdc du pays du camembert et arrête les comptes :

CDC - Pays du camembert	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	4 729 736,48	3 983 660,64	8 713 397,12
Recettes nettes	2 051 582,78	3 652 681,83	5 704 264,61
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	4 729 736,48	3 983 660,64	8 713 397,12
Dépenses nettes	1 905 574,35	2 967 091,40	4 872 665,75
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	146 008,43	685 590,43	
Déficit			
<b>RESULTAT DE CLOTURE N-1</b>			
Excédent		162 250,40	
Déficit	667 943,14		
<b>RESULTAT D'EXECUTION</b>			
Excédent		<b>847 840,83</b>	<b>325 906,12</b>
Déficit	<b>521 934,71</b>		

■ Les résultats de clôture du budget PRINCIPAL l'ex-cdc du Pays du camembert pour l'exercice 2016 sont donc :

- ⊗ section d'investissement : - 521 934.71 €
- ⊗ section de fonctionnement : + 847 840.83 €

20170411-06 – EX-CDC DU PAYS DU CAMEMBERT – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – B ANNEXE DU SPANC

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
 Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2016 du budget ANNEXE du SPANC de l'ex-cdc du pays du camembert et arrête les comptes :

SPANC- Pays du camembert	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	420 006,76	107 352,64	527 359,40
Recettes nettes	113 847,18	55 637,18	169 484,36
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	420 006,76	107 352,64	527 359,40
Dépenses nettes	108 327,70	52 499,58	160 827,28
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	5 519,48	3 137,60	
Déficit			
<b>RESULTAT DE CLOTURE N-1</b>			
Excédent	27 985,58	48 302,94	
Déficit			
<b>RESULTAT D'EXECUTION</b>			
Excédent	<b>33 505,06</b>	<b>51 440,54</b>	<b>84 945,60</b>
Déficit			

■ Les résultats de clôture du budget ANNEXE du SPANC l'ex-cdc du Pays du camembert pour l'exercice 2016 sont donc :

⌘ section d'investissement : + 33 505.06 €  
 ⌘ section de fonctionnement : + 51 440.54 €

20170411-07 – EX-CDC DU PAYS DU CAMEMBERT – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – B ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
 Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2016 du budget ANNEXE des ORDURES MENAGERES de l'ex-cdc du pays du camembert et arrête les comptes :

<b>OM- Pays du camembert</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Total des sections</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	132 940,56	786 635,06	919 575,62
Recettes nettes	17 415,33	642 672,14	660 087,47
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	132 940,56	786 635,06	919 575,62
Dépenses nettes	21 210,87	656 688,68	677 899,55
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent			
Déficit	- 3 795,54	14 016,54	
<b>RESULTAT DE CLOTURE N-1</b>			
Excédent	115 525,23	148 511,15	
Déficit			
<b>RESULTAT D'EXECUTION</b>			
Excédent	<b>111 729,69</b>	<b>134 494,61</b>	<b>246 224,30</b>
Déficit			

■ Les résultats de clôture du budget ANNEXE des ORDURES MENAGERES l'ex-cdc du Pays du camembert pour l'exercice 2016 sont donc :

⌘ section d'investissement : + 111 729.69 €  
 ⌘ section de fonctionnement : + 134 494.61 €

20170411-08 EX-CDC DU PAYS DU CAMEMBERT – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – B ANNEXE DE LA ZA DE SAP EN AUGÉ

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
 Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2016 du budget ANNEXE de la ZA de Sap en Augé de l'ex-cdc du pays du camembert et arrête les comptes :

ZA SAP- Pays du camembert	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	80 793,18	80 793,18	161 586,36
Recettes nettes	80 793,18	80 793,18	161 586,36
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	80 793,18	80 793,18	161 586,36
Dépenses nettes	80 793,18	80 793,18	161 586,36
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent		-	
Déficit	-		
<b>RESULTAT DE CLOTURE N-1</b>			
Excédent			
Déficit			
<b>RESULTAT D'EXECUTION</b>			
Excédent			
Déficit			

■ Les résultats de clôture du budget ANNEXE de la ZA de SAP en AUGÉ l'ex-cdc du Pays du camembert pour l'exercice 2016 sont donc :

⌘ section d'investissement : 0 €  
⌘ section de fonctionnement : 0 €

20170411-09 — COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – B PRINCIPAL DU SIVOS DE CROUTTES

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
Oui, l'exposé de Madame la Présidente  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2016 du budget PRINCIPAL du SIVOS de CROUTTES et arrête les comptes :

SIVOS DE CROUTTES	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	835,00	17 340,00	18 175,00
Recettes nettes	12,53	15 711,19	15 723,72
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	835,00	17 340,00	18 175,00
Dépenses nettes		14 274,76	14 274,76
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	12,53		
Déficit		1 436,43	
<b>RESULTAT DE CLOTURE N-1</b>			
Excédent	820,43	1 840,75	
Déficit			
<b>RESULTAT D'EXECUTION</b>			
Excédent	832,96	404,32	1 237,28
Déficit			

■ Les résultats de clôture du budget PRINCIPAL du SIVOS de CROUTTES pour l'exercice 2016 sont donc :

⌘ section d'investissement : 832.96 €  
⌘ section de fonctionnement : 404.32 €

20170411-10 — EX-CDC DES VALLES DU MERLERAULT -COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – B PRINCIPAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
Oui, l'exposé de Madame la Présidente  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2016 du budget PRINCIPAL de l'ex-cdc des Vallées du Merlerault et arrête les comptes :

CDC VALLES DU MERLERAULT	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	4 141 458,00	3 760 609,00	7 902 067,00
Recettes nettes	990 381,83	2 746 335,04	3 736 716,87
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	4 141 458,00	3 760 609,00	7 902 067,00
Dépenses nettes	1 045 657,45	2 375 370,75	3 421 028,20
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent		370 964,29	
Déficit	- 55 275,62		
<b>RESULTAT DE CLOTURE N-1</b>			
Excédent		1 033 665,63	
Déficit	414 031,50		
<b>RESULTAT D'EXECUTION</b>			
Excédent		1 404 629,92	
Excédent CIAS		609,80	935 932,60
Déficit	469 307,12		

■ Les résultats de clôture du budget PRINCIPAL de l'ex-CDC DES VALLES DU MERLERAULT pour l'exercice 2016 sont donc :

⊗ section d'investissement : - 469 307.12 €  
⊗ section de fonctionnement : + 1 405 239.72 €

20170411-11 — EX-CDC DES VALLES DU MERLERAULT -COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – B ANNEXE DU SPANC

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
Oui, l'exposé de Madame la Présidente  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2016 du budget ANNEXE de la SPANC de l'ex-cdc des Vallées du Merlerault et arrête les comptes :



☒ section d'investissement :	34 128.05 €
☒ section de fonctionnement :	39 325.03 €

20170411-13 — EX-CDC DES VALLES DU MERLERAULT -COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – B  
ANNEXE DE LA ZA DU MOULIN A VENT

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
 Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2016 du budget ANNEXE de la ZA du Moulin à Vent de l'ex-cdc des Vallées du Merlerault et arrête les comptes :

ZA MOULIN-VALLEES DU MERLE	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	27 969,00	43 572,00	71 541,00
Recettes nettes	17 952,93	38 460,77	56 413,70
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	27 969,00	43 572,00	71 541,00
Dépenses nettes	9 227,57	14 365,78	23 593,35
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	8 725,36	24 094,99	
Déficit			
<b>RESULTAT DE CLOTURE N-1</b>			
Excédent		5 300,56	
Déficit	16 497,93		
<b>RESULTAT D'EXECUTION</b>			
Excédent		29 395,55	
Déficit	7 772,57		

■ Les résultats de clôture du budget ANNEXE de la ZA du Moulin a vent de l'ex-CDC DES VALLES DU MERLERAULT pour l'exercice 2016 sont donc :

☒ section d'investissement :	- 7 772.57 €
☒ section de fonctionnement :	29 395.55 €

20170411-14 – COMPTE DE GESTION 2016 – EX-CDC DE LA REGION DE GACE – BUDGET  
PRINCIPAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente  
 Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique  
 Vu les comptes présentés par M VANDON Damien  
 Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer  
 Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget PRINCIPAL de l'ex- communauté de communes de la Région de Gacé visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

#### 20170411-15 – COMPTE DE GESTION 2016 – EX-CDC DE LA REGION DE GACE – BUDGET ANNEXE DU SPANC

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique

Vu les comptes présentés par M VANDON Damien

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget ANNEXE DU SPANC de l'ex- communauté de communes de la Région de Gacé visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

#### 20170411-16 – COMPTE DE GESTION 2016 – EX-CDC DE LA REGION DE GACE – BUDGET ANNEXE ZA DE LAUNAY

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique

Vu les comptes présentés par M VANDON Damien

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures  
Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

α déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget ANNEXE DE LAUNAY de l'ex- communauté de communes de la Région de Gacé visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

### 20170411-16 – COMPTE DE GESTION 2016 – EX-CDC DE LA REGION DE GACE – BUDGET ANNEXE ZA BEAUMONT

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique

Vu les comptes présentés par M VANDON Damien

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

α déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget ANNEXE ZA BEAUMONT de l'ex- communauté de communes de la Région de Gacé visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

### 20170411-18 – COMPTE DE GESTION 2016 – EX-CDC DU PAYS DU CAMEMBERT – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique

Vu les comptes présentés par Mmes DUPERREY et BARDIN-GIRARD et M VANDON Damien

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

⌘ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget PRINCIPAL de l'ex- communauté de communes du Pays du camembert visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

#### 20170411-19 – COMPTE DE GESTION 2016 – EX-CDC DU PAYS DU CAMEMBERT – BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique

Vu les comptes présentés par Mmes DUPERREY et BARDIN-GIRARD et M VANDON Damien

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

⌘ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget ANNEXE DES ORDURES MENAGERES de l'ex- communauté de communes du Pays du camembert visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

#### 20170411-20 – COMPTE DE GESTION 2016 – EX-CDC DU PAYS DU CAMEMBERT – BUDGET ANNEXE DU SPANC

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique

Vu les comptes présentés par Mmes DUPERREY et BARDIN-GIRARD et M VANDON Damien

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et

celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

α déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget ANNEXE DU SPANC de l'ex- communauté de communes du Pays du camembert visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

### 20170411-21 – COMPTE DE GESTION 2016 – EX-CDC DU PAYS DU CAMEMBERT – BUDGET ANNEXE ZA DU SAP EN AUGÉ

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique

Vu les comptes présentés par Mmes DUPERREY et BARDIN-GIRARD et M VANDON Damien

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

α déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget ANNEXE ZA DU SAP EN AUGÉ de l'ex- communauté de communes du Pays du camembert visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

### 20170411-21 – COMPTE DE GESTION 2016 – SIVOS DE CROUTTES – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique

Vu les comptes présentés par Mmes DUPERREY et BARDIN-GIRARD et M VANDON Damien

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et

celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

α déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget PRINCIPAL DU SIVOS DE CROUTTES visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

### 20170411-23 – COMPTE DE GESTION 2016 – EX-CDC DES VALLEES DU MERLERAUT – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique

Vu les comptes présentés par M VADON Damien

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

α déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget PRINCIPAL de l'ex- communauté de communes des Vallées du Merleraut visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

### 20170411-24 – COMPTE DE GESTION 2016 – EX-CDC DES VALLEES DU MERLERAUT – CIAS

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique

Vu les comptes présentés par M VADON Damien

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et

celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

α déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget du CIAS de l'ex- communauté de communes des Vallées du Merlerault visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

#### 20170411-25 – COMPTE DE GESTION 2016 – EX-CDC DES VALLEES DU MERLERAULT – B ANNEXE DU SPANC

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique

Vu les comptes présentés par M VANDON Damien

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

α déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget du BUDGET ANNEXE du SPANC de l'ex- communauté de communes des Vallées du Merlerault visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

#### 20170411-26 – COMPTE DE GESTION 2016 – EX-CDC DES VALLEES DU MERLERAULT – B ANNEXE EAU POTABLE

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique

Vu les comptes présentés par M VANDON Damien

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

☒ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget du BUDGET ANNEXE du EAU POTABLE de l'ex- communauté de communes des Vallées du Merlerault visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

#### 20170411-27 – COMPTE DE GESTION 2016 – EX-CDC DES VALLEES DU MERLERAULT – B ANNEXE ZA MOULIN A VENT

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique

Vu les comptes présentés par M VANDON Damien

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

☒ déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier, pour le budget du BUDGET ANNEXE de ZA MOULIN A VENT de l'ex- communauté de communes des Vallées du Merlerault visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

#### 20170411-28- AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

- constate les résultats 2016 pour chacun des comptes administratifs des 3 cdc historiques
  - Pour l'ex-cdc de la Région de Gacé

<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>		
Résultat d'investissement antérieur reporté	-	249 684,13
Résultat de fonctionnement antérieur reporté		852 437,87
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMET AU 31-12-2016</b>		
Solde d'exécution à la clôture de l'exercice 2016	-	987 026,03
Résultat antérieur	-	249 684,13
<b>Solde d" exécution cumulé à reporter au BP - Chap 001</b>	<b>-</b>	<b>1 236 710,16</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31-12-2016</b>		
Dépenses d'investissement à reporter		204 023,75
Recettes d'investissement à reporter		238 849,50
<b>Soldes des restes à réaliser</b>		<b>34 825,75</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S°D'INVESTISSEMENT AU 31-12-2016</b>		
Rappel du solde d'exécution cumulé	-	1 236 710,16
Rappel du solde des restes à réaliser		34 825,75
<b>EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT NET DES INVESTISSEMENTS 2016</b>	<b>-</b>	<b>1 201 884,41</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>		
Résultat de clôture de l'exercice 2016		852 437,87
Résultat antérieur		795 078,65
<b>Résultat cumulé</b>	<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>1 647 516,52</b>
<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>		
<b>* Crédit du compte 1068</b>	<b>-</b>	<b>1 201 884,41</b>
<b>Affectation complémentaire en réserves</b>		
<b>* Crédit du compte 1068</b>		
<b>Reste sur excédent de fonctionnement</b>		<b>445 632,11</b>
<b>* Crédit du compte 002</b>		

- Pour l'ex-cdc du Pays du camembert

<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 667 943,14
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	162 250,40
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMET AU 31-12-2016</b>	
Solde d'exécution à la clôture de l'exercice 2016	146 008,43
Résultat antérieur	- 667 943,14
<b>Solde d"exécution cumulé à reporter au BP - Chap 001</b>	<b>- 521 934,71</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31-12-2016</b>	
Dépenses d'investissement à reporter	1 183 947,66
Recettes d'investissement à reporter	1 224 674,51
<b>Soldes des restes à réaliser</b>	<b>40 726,85</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S°D'INVESTISSEMENT AU 31-12-2016</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 521 934,71
Rappel du solde des restes à réaliser	40 726,85
<b>EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT NET DES INVESTISSEMENTS 2016</b>	<b>- 481 207,86</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de clôture de l'exercice 2016	685 590,43
Résultat antérieur	162 250,40
<b>Résultat cumulé</b>	<b>TOTAL A AFFECTER 847 840,83</b>
<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>- 481 207,86</b>
<i>* Crédit du compte 1068</i>	
<b>Affectation complémentaire en réserves</b>	
<i>* Crédit du compte 1068</i>	
<b>Reste sur excédent de fonctionnement</b>	<b>366 632,97</b>
<i>* Crédit du compte 002</i>	

- Pour l'ex-cdc des Vallées du Merlerault

<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 55 275,62
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	1 033 665,63
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMET AU 31-12-2016</b>	
Solde d'exécution à la clôture de l'exercice 2016	- 414 031,50
Résultat antérieur	- 55 275,62
<b>Solde d"exécution cumulé à reporter au BP - Chap 001</b>	<b>- 469 307,12</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31-12-2016</b>	
Dépenses d'investissement à reporter	624 321,00
Recettes d'investissement à reporter	446 308,00
<b>Soldes des restes à réaliser</b>	<b>- 178 013,00</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S°D'INVESTISSEMENT AU 31-12-2016</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 469 307,12
Rappel du solde des restes à réaliser	- 178 013,00
<b>EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT NET DES INVESTISSEMENTS 2016</b>	<b>- 647 320,12</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de clôture de l'exercice 2016	370 964,29
Résultat antérieur	1 034 275,43
<b>Résultat cumulé</b>	<b>TOTAL A AFFECTER 1 405 239,72</b>
<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>- 647 320,12</b>
<i>* Crédit du compte 1068</i>	
<b>Affectation complémentaire en réserves</b>	
<i>* Crédit du compte 1068</i>	
<b>Reste sur excédent de fonctionnement</b>	<b>757 919,60</b>
<i>* Crédit du compte 002</i>	

■ dit que le résultat consolidé à transférer au Budget primitif 2017 sera le suivant :

<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 972 902,89
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	2 048 353,90
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMET AU 31-12-2016</b>	
Solde d'exécution à la clôture de l'exercice 2016	- 1 255 049,10
Résultat antérieur + Excédent SIVOS : 832,96€	- 972 069,93
<b>Solde d"exécution cumulé à reporter au BP - Chap 001</b>	<b>- 2 227 119,03</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31-12-2016</b>	
Dépenses d'investissement à reporter	2 012 292,41
Recettes d'investissement à reporter	1 909 832,01
<b>Soldes des restes à réaliser</b>	<b>- 102 460,40</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S°D'INVESTISSEMENT AU 31-12-2016</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 2 227 119,03
Rappel du solde des restes à réaliser	- 102 460,40
<b>EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT NET DES INVESTISSEMENTS 2016</b>	<b>- 2 329 579,43</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de clôture de l'exercice 2016	1 908 382,79
* Excédent CCAS du Merlerault	609,80
* Excédent SIVOS de Crouttes	404,32
Résultat antérieur	1 991 604,48
<b>Résultat cumulé</b>	<b>TOTAL A AFFECTER 3 901 001,39</b>
<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>- 2 329 579,43</b>
* <b>Crédit du compte 1068</b>	
<b>Affectation complémentaire en réserves</b>	
* <b>Crédit du compte 1068</b>	
<b>Reste sur excédent de fonctionnement</b>	<b>1 571 421,96</b>
* <b>Crédit du compte 002</b>	1 571 421,96

- décidé d'affecter le résultat 2016 de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :
  - Section d'investissement : Article 1068 : 2 329 579.43 €
  - Solde restant à la section de fonctionnement : Art 002 1 571 421.96 €

#### 20170411-29- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2016

- constate les résultats 2016 du compte administratif du budget ANNEXE de l'EAU POTABLE

<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	9 906,65
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	39 212,32
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMET AU 31-12-2016</b>	
Solde d'exécution à la clôture de l'exercice 2016	24 221,40
Résultat antérieur	9 906,65
<b>Solde d'exécution cumulé à reporter au BP - Chap 001</b>	<b>34 128,05</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31-12-2016</b>	
Dépenses d'investissement à reporter	69 171,00
Recettes d'investissement à reporter	
<b>Soldes des restes à réaliser</b>	<b>- 69 171,00</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S°D'INVESTISSEMENT AU 31-12-2016</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	34 128,05
Rappel du solde des restes à réaliser	- 69 171,00
<b>EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT NET DES INVESTISSEMENTS 2016</b>	<b>- 35 042,95</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de clôture de l'exercice 2016	- 587,29
Résultat antérieur	39 912,32
<b>Résultat cumulé</b>	<b>TOTAL A AFFECTER 39 325,03</b>

Décide d'affecter les résultats cumulés de la section de fonctionnement comme suit :

<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>- 35 042,95</b>
<i>* Crédit du compte 1068</i>	
<b>Affectation complémentaire en réserves</b>	
<i>* Crédit du compte 1068</i>	
<b>Reste sur excédent de fonctionnement</b>	<b>4 282,08</b>
<i>* Crédit du compte 002</i>	

- décide de ne pas affecter une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement

#### 20170411-29 - AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2016

- constate les résultats 2016 du compte administratif du budget ANNEXE du service EAU POTABLE

<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	9 906,65
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	39 212,32
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMET AU 31-12-2016</b>	
Solde d'exécution à la clôture de l'exercice 2016	24 221,40
Résultat antérieur	9 906,65
<b>Solde d"exécution cumulé à reporter au BP - Chap 001</b>	<b>34 128,05</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31-12-2016</b>	
Dépenses d'investissement à reporter	
Recettes d'investissement à reporter	
<b>Soldes des restes à réaliser</b>	<b>-</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S°D'INVESTISSEMENT AU 31-12-2016</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	34 128,05
Rappel du solde des restes à réaliser	-
<b>EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT NET DES INVESTISSEMENTS 2016</b>	<b>34 128,05</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de clôture de l'exercice 2016	- 587,29
Résultat antérieur	39 912,32
<b>Résultat cumulé</b>	<b>TOTAL A AFFECTER 39 325,03</b>
<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	
<b>* Crédit du compte 1068</b>	<b>-</b>
<b>Affectation complémentaire en réserves</b>	
<b>* Crédit du compte 1068</b>	
<b>Reste sur excédent de fonctionnement</b>	<b>39 325,03</b>
<b>* Crédit du compte 002</b>	

■ décide de ne pas affecter une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement

#### 20170411-30- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE DU SPANC

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2016

■ constate les résultats 2016 des comptes administratifs du budget ANNEXE du Service Public d'Assainissement Non Collectif

- Ex-cdc de la Région de Gacé

<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	3 482,54
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMET AU 31-12-2016</b>	
Solde d'exécution à la clôture de l'exercice 2016	
Résultat antérieur	-
<b>Solde d"exécution cumulé à reporter au BP - Chap 001</b>	-
<b>RESTES A REALISER AU 31-12-2016</b>	
Dépenses d'investissement à reporter	125 000,00
Recettes d'investissement à reporter	125 000,00
<b>Soldes des restes à réaliser</b>	-
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S°D'INVESTISSEMENT AU 31-12-2016</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-
Rappel du solde des restes à réaliser	-
<b>EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT NET DES INVESTISSEMENTS 2016</b>	-
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de clôture de l'exercice 2016	3 482,54
Résultat antérieur	8 437,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>11 919,54</b>
<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	-
<b>* Crédit du compte 1068</b>	
<b>Affectation complémentaire en réserves</b>	
<b>* Crédit du compte 1068</b>	
<b>Reste sur excédent de fonctionnement</b>	<b>11 919,54</b>
<b>* Crédit du compte 002</b>	

- Ex-cdc du Pays du camembert

<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	27 985,58
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	48 302,94
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMET AU 31-12-2016</b>	
Solde d'exécution à la clôture de l'exercice 2016	5 519,48
Résultat antérieur	27 985,58
<b>Solde d"exécution cumulé à reporter au BP - Chap 001</b>	<b>33 505,06</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31-12-2016</b>	
Dépenses d'investissement à reporter	270 197,00
Recettes d'investissement à reporter	270 197,00
<b>Soldes des restes à réaliser</b>	<b>-</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S°D'INVESTISSEMENT AU 31-12-2016</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	33 505,06
Rappel du solde des restes à réaliser	-
<b>EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT NET DES INVESTISSEMENTS 2016</b>	<b>33 505,06</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de clôture de l'exercice 2016	3 137,60
Résultat antérieur	48 302,94
<b>Résultat cumulé</b>	<b>TOTAL A AFFECTER</b>
	<b>51 440,54</b>
<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	
	<b>-</b>
<b>* Crédit du compte 1068</b>	
<b>Affectation complémentaire en réserves</b>	
<b>* Crédit du compte 1068</b>	
<b>Reste sur excédent de fonctionnement</b>	
	<b>51 440,54</b>
<b>* Crédit du compte 002</b>	

- Ex- cdc des Vallées du Merlerault

<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	9 597,74
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMET AU 31-12-2016</b>	
Solde d'exécution à la clôture de l'exercice 2016	
Résultat antérieur	-
<b>Solde d"exécution cumulé à reporter au BP - Chap 001</b>	-
<b>RESTES A REALISER AU 31-12-2016</b>	
Dépenses d'investissement à reporter	
Recettes d'investissement à reporter	
<b>Soldes des restes à réaliser</b>	-
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S°D'INVESTISSEMENT AU 31-12-2016</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-
Rappel du solde des restes à réaliser	-
<b>EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT NET DES INVESTISSEMENTS 2016</b>	-
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de clôture de l'exercice 2016	- 1 857,27
Résultat antérieur	9 597,74
<b>Résultat cumulé</b>	<b>7 740,47</b>
<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	-
<b>* Crédit du compte 1068</b>	
<b>Affectation complémentaire en réserves</b>	
<b>* Crédit du compte 1068</b>	
<b>Reste sur excédent de fonctionnement</b>	<b>7 740,47</b>
<b>* Crédit du compte 002</b>	

■ dit que le résultat consolidé à transférer au Budget primitif 2017 sera le suivant

<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	27 985,58
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	61 383,22
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMET AU 31-12-2016</b>	
Solde d'exécution à la clôture de l'exercice 2016	5 519,48
Résultat antérieur	27 985,58
<b>Solde d"exécution cumulé à reporter au BP - Chap 001</b>	<b>33 505,06</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31-12-2016</b>	
Dépenses d'investissement à reporter	395 197,00
Recettes d'investissement à reporter	395 197,00
<b>Soldes des restes à réaliser</b>	<b>-</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S°D'INVESTISSEMENT AU 31-12-2016</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	33 505,06
Rappel du solde des restes à réaliser	-
<b>EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT NET DES INVESTISSEMENTS 2016</b>	<b>33 505,06</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de clôture de l'exercice 2016	4 762,87
Résultat antérieur	66 337,68
<b>Résultat cumulé</b>	<b>TOTAL A AFFECTER</b>
	<b>71 100,55</b>
<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-</b>
<b>* Crédit du compte 1068</b>	
<b>Affectation complémentaire en réserves</b>	
<b>* Crédit du compte 1068</b>	
<b>Reste sur excédent de fonctionnement</b>	<b>71 100,55</b>
<b>* Crédit du compte 002</b>	

- décide de ne pas affecter une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement

#### 20170411-31- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE DES ZONES ARTISANALES

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2016 et compte tenu leurs spécificités (comptes de stocks)

- ZA LAUNAY
- ZA BEAUMONT
- ZA SAP EN AUGÉ
- ZA MOULIN A VENT

- décide de ne pas affecter une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement

#### 20170411-33 – SUBVENTIONS 2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité

( - 1 abstention : Mr BLONDEAU Frédéric

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ décide d'adopter l'enveloppe 2017 à inscrire à l'article 6574 : subventions, soit la somme de 190 000 €.

■ adopte le tableau d'attribution des subventions, tel que ci-après :

a-

	2016		2017	
	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel
	<i>Prévu</i>		<i>Prévu</i>	
OT DU PAYS DU CAMEMBERT				
▣ Subv Camembert	84 400,00			
▣ Subv Gacé + Mairie	6 500,00			
Office du Tourisme de l'Aigle	2 345,00		2 345,00	
PARIS CAMEMBERT 2017			6 000,00	
La Gaule Risloise	1 100,00		1 100,00	
Moto Club la Gacéenne				4 000,00
Mahéru- Trail en rose				
<u>Subventions à caractère social</u>				
Portage de repas - Soins santé de Putanges	160,00		160,00	
Secours catholique	1 750,00		1 750,00	
Secours pouplaire	1 440,00		1 440,00	
ADMR	700,00		700,00	
Centre soins miséricorde	700,00		700,00	
ASSAD - UNA	700,00		700,00	
<u>Animaux errants</u>				
REFUGE ANIMAL AUGERON	6 040,80			
0,80 x Habts			7 096,00	
<i>KIK DECLIC ( env 7500 habts)</i>				
* Cotation annuelle, tranche habitants			3 000,00	
* Frais de déplacement 80€x Par dep			1 600,00	
* Prise en charge animal 50 €x animal			1 000,00	
ORNE INITIATIVES	887,00		1 096,00	
MISSION LOCALE				
▣ Gacé			2 155,00	
▣ Merlerault	2 500,00		2 500,00	
COLLEGE HEE FERGANT-Piscine	4 010,00		4 010,00	
STE HYPIQUE DE GACE	800,00		1 000,00	

GARDERIE DU BOSC RENOULT	200,00	200,00	
JARDIN DE COLAS- Structure	32 382,00	32 382,00	
JARDIN DE COLAS- ram	5 703,00	5 703,00	
MJC DE VIMOUTIERS	7 000,00	7 000,00	
LA RUCHE - LE SAP	7 000,00	7 000,00	
MJC DE GACE			
* NAP	15 000,00	15 000,00	
* Activités autres	16 500,00	16 500,00	7 000,00
* Investissements			1 064,61
SEPTEMBRE MUSICAL	2 100,00	2 100,00	
Amicale école de musique	100,00	100,00	
<u>Crédits scolaires</u>			
(10 E par élève)	100,00	100,00	
ECOLE DE CROUTTES	350,00	350,00	
ECOLE G FLAUBERT	1 480,00	1 480,00	
ECOLE DU SAP	1 540,00	1 540,00	
ECOLE DE GACE			
* Subvention 8€x nbe élèves		1 728,00	
* Ecole fleurie		136,50	
Le cahier des parents	345,00	345,00	
APEL Ecole Notre Dame	290,00	290,00	
APE Nonanr le pin	1 944,00	1 944,00	
<u>Classes de découverte</u>			
☐ Ecole Notre Dame- Clecy	1 566,00	780,00	
* Ecole du Sap-	504,00		
* Ecole G Flaubert - Classe de mer	1 440,00		
* Virmt classe piscine	1 146,00	1 840,00	
* Ecole de Crouttes - Jersey		336,00	
USEP - Ecole du Sap	400,00	400,00	
Coop scolaire ecoles vallée	2 944,00		
<u>Voyages scolaires</u>			
* Ecole Varende	390,00	930,00	
* Ecole du Sap-	924,00	924,00	
* Ecole G Flaubert -	150,00	798,00	
* Ecole de Crouttes	210,00		
* Classe nature St germain d'Aunay		350,00	
<u>Secteur du Merlerault</u>			
<u>Ecole privée St Joseph</u>			
Stage natation Asnelles 12 élèves	960,00		
Séjour Ste Yvière - 23 el	460,00		
Cantine	3 888,00	3 890,00	

Lycée Vérel - Cantine ?	5 263,00		5 265,00	
OGEC -	1 420,00		1 420,00	
<u>Ecole Ste Gauburge</u>				
Voyages 18 € x 152 el	2 736,00			
<u>Ecole Nonant le Pin</u>				
Londres - 27 CM x 15€ x 4J			1 620,00	
Piscine - 45 el x 7j x + Transport			2 850,00	
<u>Ecoles extérieures</u>				
Aube - Ecole comtesse de Ségur	128,00			
Chailloue - Classe de neige				90,00
Amicale sapeurs pompiers				
* Le Merlerault	1 500,00		1 500,00	
* Moulins la Marche	400,00			400,00
* Ste Gauburge	1 500,00		1 500,00	
<u>Comice agricole</u>				
▣ Vimoutiers			800,00	
▣ Fay, Mahéru, St Pierre			195,00	
▣ Gacé, Merlererault			1 000,00	
Camembert au cœur de l'histoire			540,00	
Média - Risle	600,00		600,00	
Spectacle - Dr SOUCHON				1 000,00
Equilibreté				1 000,00
Vimoutiers animation - concours cidre				400,00
Biches festival				2 000,00
AFRE	200,00			
<u>Bourse</u>				
* soutien projet		5 000,00		5 000,00
* permis de conduire		5 000,00		5 000,00
	234 795,80	10 000,00	159 788,50	26 954,61
Total versé		244 795,80		186 743,11
Solde à répartir				3 256,89 €
Total à prévoir au 6574				190 000,00 €
<b>SUBVENTIONS 2017</b> Total à prévoir au 6574				190 000,00 €

20170411-34 – INSTAURATION D’UN MECANISME D’INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE DES TAUX ADDITIONNELS

Le conseil communautaire, à la majorité  
( 1 contre : Mr GORET Didier)

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les délibérations concordantes des cdc de la Région de Gacé, des Vallées du Merlerault, et du Pays du camembert décidant l'harmonisation de leurs politiques d'abattement

Vu l'article 1638-0 du code général des impôts

■ décide d'appliquer une intégration fiscale progressive du taux additionnel de :

- la taxe d'habitation
- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

sur le territoire de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault issu de la fusion.

■ fixe la durée d'intégration à 9 ans.

■ charge Madame la Présidente ou son représentant de notifier cette décision auprès des services de la Préfecture

#### 20170411-35 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 1639 A du code général des impôts

Vu les lois de finances

Vu les objectifs du budget primitif 2017 de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

■ décide de fixer les taux des taxes additionnelles, pour l'exercice 2017 ainsi qu'il suit :

⌘ Taxe d'habitation	16.65 %
⌘ Taxe du Foncier Bâti	13.99 %
⌘ Taxe du Foncier Non Bâti	20.90 %

Le taux d'imposition de la CFE Unique sera de : 20.33%

#### 20170411-36 VOTE DES TAUX DE TAXE OM

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Vu les objectifs fixés par le Budget Primitif 2017 des ordures ménagères

Vu les 9 zones de perception de la taxe ordures ménagères

Vu les données fiscales notifiées par les services de l'Etat :

Les bases exonérées sur délibération :	281 324
Les bases écrêtées au titre du plafonnement de la taxe :	100 596 ( Coef : 2.50)
Les bases définitives de l'année précédente :	
Les bases prévisionnelles d'imposition :	10 701 917

⌘ Décide de fixer les taux de la taxe ordures ménagères pour l'exercice 2017 ainsi qu'il suit :

Zone 01- Tx plein ex-cdc du Merlerault	12.35%
Zone 02- Zone de Gacé	17.99%
Zone 03- Tx réduit Ex-cdc de Gacé	10.17%
Zone 04- Zone urbaine de Vimoutiers	14.52%

Zone 05- Zone urbaine Sap en Auge	11.93%
Zone 06- Zone rurale ex-cdc camembert	11.21%
Zone 20- Zone ex-cdc Vallée de la Risle	12.35%
Zone 21- Zone Godisson	12.35%
Zone 23- Zone de la Genevraie	12.35%

#### 20170411-37 – RETRAIT AU 1-01-2018 DES COMMUNES DE FAY ET MAHERU

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L ;5211-19 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu la délibération de la commune de Mahéru en date du 17 mars 2017

Vu la délibération de la commune de Fay en date du 16 mars 2017

Demandant chacune le retrait de leurs communes au 31 décembre 2017 de la cdc des Vallées d'Auge et du Merlerault pour intégrer la cdc des Pays de l'Aigle

- informe l'assemblée de la démarche des communes de Fay et de Mahéru
- invite les communes adhérentes à faire part de leurs avis sur cette décision
- dit que l'avis du conseil communautaire sera sollicité lors de la plus prochaine réunion de celui-ci

#### 20170411-38 CLECT – PERIODICITE DES VERSEMENTS ET APPELS DE FONDS

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 février 2017 fixant les montants des allocations compensatrices entre les communes et la cdc

- décide que dès lors que le montant de l'allocation compensatrice annuelle est supérieur à 10 000 € le versement ou l'appel de fonds sera fait à la fin de chaque trimestre
- décide que pour les montants inférieurs à 10 000 € le versement ou les appels de fonds seront faits en un seul versement, à la fin du mois de juin.

#### 20170411-39 – TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALIT2 ET BUDGETAIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention « ACTES » entre la Préfecture de l'Orne et la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire

Cela comprendra également la dématérialisation des marchés publics

#### 20170411-40 – PATRIMOINE DE LA CDC

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

■ autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant constatant le transfert des baux, et conventions de mise à disposition des bâtiments intercommunaux

#### 20170411-41 – TABLEAU DU PERSONNEL - MODIFICATIONS

Le conseil communautaire,

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 janvier 2017 adoptant le tableau du personnel

- Décide, à l'unanimité

##### ■ Secrétariat de mairie

- De créer un poste à raison de 20 heures /semaine pendant la durée du remplacement du rédacteur de la Mairie du Merlerault actuellement en congé de longue maladie (au lieu de 14 heures actuellement) ( Il est complété par un agent en place pour 20 heures, également – La gestion du PPRT nécessite en effet un temps administratif adapté.-
- De mettre fin à la convention de mise à disposition avec le CDG 61 pour les secrétariats de mairie de Godisson (6 heures) et du Merlerault (5 heures)
- De mettre fin à la mise à disposition d'une des secrétaires permanentes pour le secrétariat de mairie de la Genevraie ( 4 heures)
- L'emploi créé en CDD d'un poste d'adjoint administratif territorial sera donc de
  - o Commune du Merlerault 20 heures
  - o Commune de Godisson 6 heures
  - o Communes de la Genevraie 4 heures

##### ■ Services techniques

- De créer à compter du 12 avril 2017, un poste d'adjoint technique territorial, en CDD, jusqu'au 31 octobre 2017. La fin de contrat pouvant être affinée en fonction des besoins de la collectivité
- De créer à compter du 25 avril, un poste d'adjoint technique territorial, en CDD, pour une période de 1 mois pouvant être prolongée 1 fois pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée

- Décide, à la majorité

##### ■ Services administratifs

(Contre : Mr de LESQUEN)

- De créer, pour le bon fonctionnement des services administratifs de la communauté de communes deux postes d'adjoint administratif – agent d'accueil à raison de 20 heures par semaine, via des contrats CAE

-dit que les crédits suffisants ont été prévus au Budget primitif 2017 – Chapitre 012

#### 20170411-42 – PETR – CONTRACTUALISATION AVEC LA REGION NORMANDIE

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

«La Région Normandie souhaite mettre en place une démarche de Contractualisation avec les territoires  
La précédente contractualisation avec l'ex-Région Basse Normandie se faisait à l'échelle des Pays-PETR, ainsi que des agglomérations.

Un Contrat Cadre d'Action Territoriale avec le PETR Pays d'Argentan, d'Auge et du pays d'Ouche est en cours avec une dotation de 2 140 000 €(Septembre 2015).

Aujourd'hui, la Région propose une échelle de contractualisation qui serait celle des EPCI existants au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ou d'une structure d'échelle supérieure de type PETR bénéficiant d'une délégation à l'unanimité des EPCI qui la composent.

Les échanges intervenus entre les membres du Comité Syndical font apparaître que les élus sont satisfaits de ce qui a été fait jusqu'à présent dans le cadre des Contrats avec les Pays et le PETR, que le PETR est à même de poursuivre cette contractualisation, qu'actuellement les Communautés de Communes en cours de construction ne sont pas en mesure de mobiliser des ressources pour contractualiser dans l'immédiat et négocier avec la Région basée à Rouen, qu'une contractualisation avec le PETR serait cohérente avec la construction actuelle du SCOT.

Il a donc été proposé aux 3 cdc qui composent le PETR de délibérer rapidement en ce sens pour permettre au PETR de poursuivre la contractualisation avec la Région.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Décide :

- D' approuver l'échelle du PETR Pays d'Argentan, Pays d'Auge et Pays d'Ouche regroupant les 3 communautés de communes membres comme pertinente afin de poursuivre la contractualisation avec la Région à l'échelle du PETR
- De déléguer au PETR Pays d'Argentan, Pays d'Auge et Pays d'Ouche la contractualisation avec la Région Normandie.

#### 20170411-43- BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL CDC

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2016

- Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte le budget primitif 2017 du budget principal de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

⌘ section d'investissement :	9 710 260.67 €
⌘ section de fonctionnement :	11 670 904.96 €

#### 20170411-44- BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE DU SPANC CDC

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2016

- Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte le budget primitif 2017 du budget principal de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

☒ section d'investissement :	442 322.26 €
☒ section de fonctionnement :	168 590.25 €

#### 20170411-45- BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2016

- Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte le budget primitif 2017 du budget annexe des ORDURES MENAGERES de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

☒ section d'investissement :	128 727.58 €
☒ section de fonctionnement :	1 552 912.42 €

#### 20170411-46- BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2016

- Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte le budget primitif 2017 du budget annexe de L'EAU POTABLE de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

☒ section d'investissement :	277 281.00 €
☒ section de fonctionnement :	89 325.03 €

#### 20170411-47- BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE ZA DE BEAUMONT

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2016

- Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte le budget primitif 2017 du budget annexe de ZA DE BEAUMONT de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

☒ section d'investissement :	1 387 140.58 €
☒ section de fonctionnement :	830 225.66 €

#### 20170411-48- BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE ZA SAP EN AUGES

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2016

- Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte le budget primitif 2017 du budget annexe de ZA SAP EN AUGES de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

⌘ section d'investissement :	90 793.18 €
⌘ section de fonctionnement :	90 793.18 €

20170411-49- BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE ZA DE LAUNAY

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2016

- Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte le budget primitif 2017 du budget annexe de ZA DE LAUNAY de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

⌘ section d'investissement :	352 080.94 €
⌘ section de fonctionnement :	399 394.89 €

L'autorité territoriale,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Acte notifié le ,

Trésorerie communautaire,

N° 2017-04-11